Informations de base

1997/2071(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Vue globale de la politique et des actions énergétiques **Subject** 3.60 Politique de l'énergie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	SCAPAGNINI Umberto (UPE)	26/05/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		
RELA Relations économiques extérieures	VALDIVIELSO DE CUÉ Jaime (PPE)	17/06/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Énergie	2009	1997-05-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/04/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0167	Résumé
16/05/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/05/1997	Débat au Conseil		
08/10/1997	Vote en commission		Résumé
08/10/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0308/1997	
16/12/1997	Débat en plénière		
18/12/1997	Fin de la procédure au Parlement		
19/01/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/2071(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/08829

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0308/1997 JO C 339 10.11.1997, p. 0006	08/10/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0632/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0104-0178	18/12/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0167	23/04/1997	Résumé

Vue globale de la politique et des actions énergétiques

1997/2071(COS) - 23/04/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : clarifier la politique communautaire actuelle en matière d'énergie et proposer de nouvelles initiatives en vue de renforcer la coopération entre les Etats membres dans ce domaine. CONTENU : La politique énergétique de l'Union européenne repose sur une multitude de programmes et bases juridiques différentes. C'est pourquoi, la Commission établit pour la première fois dans sa communication un tableau complet des différentes composantes de cette politique. Cet état des lieux énergétique couvre aussi bien les actions développées en coopération avec les Etats membres que les actions propres à l'Union ainsi que les aspects financiers de la politique énergétique (détails des budgets annuels des actions et programmes énergétiques de la Communauté). La communication met également en évidence les grands défis auxquels l'Union doit faire face dans un relatif proche avenir: .l'aggravation spectaculaire de la dépendance énergétique extérieure de l'Union : cette dépendance s'élève actuellement à près de 50% des besoins. Elle pourrait augmenter d'ici l'an 2020 à près de 70% pour le gaz naturel, 80% pour le charbon et 90% pour le pétrole ; .la nécessité croissante d'assurer des prix énergétiques plus compétitifs : par rapport aux Etats-unis, l'industrie européenne paie bien plus cher son énergie (par exemple, dans le secteur chimique, les entreprises européennes paieraient plus de 45% de plus que leurs concurrents américains). Des perspectives encourageantes existent cependant dans le secteur électrique avec la prochaine libéralisation du marché (les bénéfices attendus varient entre 10 à 12 milliards d'écus par an). L'accès des tiers dans le domaine du gaz devrait également occasionner des réductions de coût de l'ordre de 900 Mécus par an ; .la nécessité de concilier les marchés énergétiques avec les différents objectifs environnementaux, en particulier au regard des engagements de l'Union en matière de changement climatique (en mars 1997, la Conseil a fixé un objectif de réduction de 15% des émissions des gaz à effet de serre d'ici l'an 2010); .le développement de technologies "propres" et efficaces : il s'agit de mettre au point des actions qui aideront à renforcer la sécurité de l'approvisionnement et à diversifier les sources d'énergie en réalisant des économies. Pour y parvenir, il faut mieux articuler les différents stades de la recherche et du développement et améliorer la coopération entre les Etats membres. Deux enseignements peuvent être tirés de cet état des lieux énergétique : 1) les actions énergétiques devraient être renforcées pour mieux répondre à l'accroissement prévisible et significatif de la dépendance extérieure, ainsi qu'aux objectifs de compétitivité et de respect de l'environnement : il faut mieux cibler les actions communautaires sur la base d'objectifs prioritaires et optimiser l'utilisation des ressources financières en encourageant les synergies et en identifiant les domaines où les actions de

politique énergétique peuvent être renforcées ; 2) un effort de clarification et de simplification doit être entrepris afin de mieux remplir les missions prioritaires de l'Union dans ce domaine grâce à la définition d'une nouvelle base juridique rendant la politique énergétique plus visible et plus efficace.

Vue globale de la politique et des actions énergétiques

1997/2071(COS) - 18/12/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Umberto SCAPAGNINI (UPE, I) sur la communication de la Commission européenne sur la politique énergétique de la Communauté, le Parlement européen demande que les politiques énergétiques européennes soient regroupées dans un chapitre sur l'énergie dans le traité CE et que, pour toutes les décisions de la Communauté dans ce domaine, le Parlement européen prenne les décisions via la procédure de codécision. Il demande à la Commission qu'à l'avenir elle indique clairement dans ses propositions touchant à l'énergie comment la Communauté s'acquitte de ses obligations en matière de protection de l'environnement, d'amélioration du niveau de l'emploi et de la qualité de la vie des citoyens. Pour le Parlement il s'agit également de renforcer le rôle de l'Observatoire européen de l'énergie, en tant qu'instrument pour l'établissement des orientations de la politique énergétique européenne, capable de constituer un point de référence fiable pour les opérateurs et le marché de l'énergie. Il demande à la Commission de procéder périodiquement à des évaluations des politiques énergétiques et environnementales menées dans les Etats membres afin d'étudier éventuellement le degré de compatibilité entre les objectifs nationaux environnementaux et énergétiques et ceux adoptés par l'Union. Il attire également l'attention sur l'importance des énergies renouvelables et sur la croissance soutenue de la consommation de gaz naturel dans la Communauté. Déplorant les coupes budgétaires draconniennes du Conseil en matière énergétique, il demande à la Commission de veiller à assurer la transparence des actions menées vers l'extérieur dans ce secteur afin que le Parlement puisse dûment contrôler la coopération menée avec des pays tiers dans le cadre de PHARE, TACIS, MEDA ou le FED. Il souligne également la nécessité pour les actions communautaires indirectes de recherche et de développement d'accorder une place importante aux technologies novatrices en matière d'énergie en privilégiant les énergies renouvelables et le gaz naturel (liquéfaction, transport et regazéification). Il demande également que les investissements considérables à consentir en vue de la mise en place de ces énergies de substitution ne retombent pas sur le citoyen. Il estime, par ailleurs, que les institutions communautaires devraient prendre part au développement de l'énergie électrique d'origine nucléaire vu les possibilités offertes par ce type de production énergétique en terme de réduction des émissions de dioxyde carbone. Le Parlement rappelle enfin son attachement à l'élaboration d'un programme-cadre de politique énergétique permettant de déployer des actions significatives en la matière.